



Le Crucicaderlien

Bulletin d'information
De la commune

STE CROIX DE CADERLE



Le Fonctionnement
de la commune

Travaux

Cadre de vie

Automne

2007

Octobre
N°15

Le Mot du Maire

L'automne est là, le froid s'est fait déjà ressentir et enfin un peu de pluie après un mois de septembre estival.

Dans ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance des différentes animations qui se sont déroulées durant la saison estivale, notamment :

la première exposition des « talents cachés », l'exposition « Itinéraires Romains en Gard Rhodanien » et les concerts à la chapelle organisés par l'association des Amis du Temple, la kermesse du 15 août, ainsi que le concours de pétanques qui a eu lieu cette année en octobre.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée, notamment pour les deux ramassages effectués par la Société CAR, pour lequel 22 élèves sont concernés côté ST JEAN (7 de Ste croix et 15 de St Jean) et 6 élèves pour le ramassage côté LASALLE.

Concernant les travaux de la Municipalité terminés :

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : le dossier est terminé, le rapport du commissaire enquêteur nous a été transmis et l'enquête publique clôturée.

ADDUCTION D'EAU POTABLE 2^{ème} tranche : les travaux sont terminés, l'eau coule au robinet chez les habitants situés sur le secteur desservis.

Un dossier de demande de financement a été déposé auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau par le Syndicat d'Eau pour permettre de relier la canalisation du SIAEP (carrefour dit des pins) au réservoir situé au dessus du village de la 1^{ère} tranche. Un surpresseur sera installé au niveau du carrefour dit de la gare.

SALLE DU CONSEIL : des rideaux ont été installés début octobre par Michèle TISSUS.

PETIT PONT : le petit pont situé sur la route royale, au dessous de la propriété de la roussarié a été restauré par l'entreprise FUSTER dans le cadre des travaux « Plan Patrimoine Emploi » de la communauté de communes.

MATERIEL : le réfrigérateur/congélateur de la salle polyvalente a été remplacé, par un réfrigérateur neuf.

Concernant les travaux en cours :

FOUILLES CHAPELLE : la conférence qui s'est déroulée le 21 septembre dernier par l'archéologue Mme ASPORT MERCIER a été très appréciée. Une demande de subvention, pour une 3^{ème} tranche de travaux a été déposée auprès de la D.R.A.C.

FACADE CHAPELLE ET MURS D'ENCEINTE : le lancement d'appel d'offres pour consultation d'entreprises a été lancé. La date limite de dépôt des offres est fixée au 5 novembre prochain.

MUR DE SOUTÈNEMENT : les travaux de réfection de la totalité du mur de soutènement du chemin sous le cimetière ont débutés. L'entreprise BRUN a été désigné par le Conseil Municipal pour effectuer ces travaux.

ACQUISITION TERRAIN : Un projet d'acquisition de terrains avec les héritiers de la succession Mac Connel situés sous la table d'orientation et qui longe le chemin rural jusqu'à la route départementale est toujours en cours (voir compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2007) Des projets sont en cours d'élaboration sur ces parcelles.

CHEMIN LA FONTANELLE : le géomètre BARBAROUX devrait intervenir prochainement pour procéder au piquetage de l'emprise au sol de celui-ci.

A Toutes et à Tous, bonne lecture !

Le Maire
Edmond JULIEN

Sommaire

P.4 Informations Mairie

Travaux

- P.5 Fouilles chapelle**
- P.6 Mur de soutènement**
- P.6 Zonage assainissement**
- P.7 Salle du Conseil municipal**
- P.7 Adduction d'Eau Potable**

Cadre de vie

- P.8 L'association des Amis du Temple**
- P.9 Exposition « Les Talents Cachés »**
- P.9 Musée et chapelle**
- P.10 Exposition « Itinéraire Roman en Gard Rhodanien »**
- P.10 Challenge Fernand Volpelière**
- P. 11-12 Histoire du Pré devant le temple**
- P13 Solidarité Personnes Agées**
- P.13 Association Culture et Loisirs à LASALLE**

Le Fonctionnement
de la commune

P.14 à 31 Conseils municipaux

Informations Mairie

ETAT CIVIL

Mariages

Nicolas MENDRAS et Anne-Sophie CURIER
Le Samedi 11 août 2007

Christelle ESCLAPEZ et Fernand PEREZ
Le samedi 8 septembre 2007

Baptême civil

Camille MOURGUES le samedi 4 août 2007
Fille de David MOURGUES et Christelle ARTIGUES

Avis de naissance

Sasha MOURGUES né le 12 septembre 2007 à Draguignan
Fils de Jérémy MOURGUES et Marine COUDERT

Toutes nos félicitations pour ces heureux évènements

Avis de décès

Pierre GRANIER survenu le samedi 4 août 2007
A Ste Croix de Caderle

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches et à la famille.

Ramassage Ordures ménagères

Le lundi matin

Ramassage encombrants

les 1er lundi du mois.

Tri sélectif :

Dans containers à couvercles jaunes

Déchetterie LASALLE

Lundi – mercredi - vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

COMPOSTEZ vos déchets

Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie
pour recevoir un composteur plastique.



Conférence dans la Chapelle

Photo Jean DI ZIER.

Sainte-Croix-de-Caderle

A la chapelle, les fouilles amènent de nombreuses découvertes

Edmond Julien, maire de Sainte-Croix-de-Caderle, avait invité la population (ils étaient plus de 60 participants), le vendredi 21 septembre, dans le temple du village, à la présentation des fouilles archéologiques de la chapelle romane par Sophie Aspord-Mercier, archéologue.

Cette dernière, avec beaucoup de précision et de clarté, à l'aide d'une foule de détails et d'anecdotes, a fort bien commenté la projection d'un DVD sur les fouilles archéologiques qu'elle a réalisées avec le soutien financier du ministère de la Culture et de la Communication, de la Drac Languedoc-Roussillon, du service régional de l'archéologie du Conseil général du Gard et de la mairie de Sainte-Croix-de-Caderle.

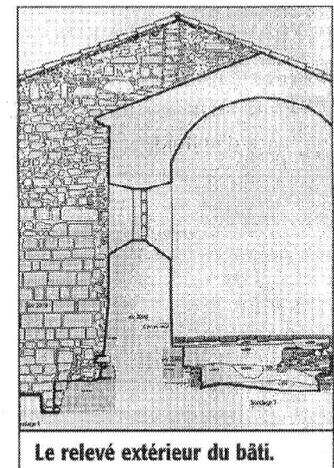
Etaient associés à cette recherche, les archéologues bénévoles du Crea (cercle de recherche et d'études archéologiques). Deux campagnes de fouilles ont été effectuées sur le chantier de la chapelle romane : une première en 2004, puis une seconde en 2007, qui ont débuté, comme l'a précisé Christian Flaissier, conseiller général, « par une fuite d'eau (tâches d'humidité sur les enduits en ciment) pour arriver à la recherche d'un trésor qui fait partie du patrimoine du village ».

Ont été découverts : un cimetière médiéval ; les fondations de la chapelle romane datant des XIIe et XIIIe siècles ; les vestiges du premier monument chrétien de Sainte-Croix-de-Caderle, un édifice préroman qui se caractérisait par un chevet rectangulaire

datant des IXe et Xe siècle, c'est sur cette église primitive qu'a été construite la chapelle romane ; un cimetière primitif datant des IXe et Xe siècle ; mais également un mobilier archéologique (pièces de monnaie : de 924 du monnayage du Puy-en-Velay, en argent, Pape Clément V, double tournoi Louis XII ; des objets en os (IX-Xe siècle) ; une petite cuillère (XVIIIe siècle) qui servait pendant les offices ; des tessons de poterie (Xe au XIIe siècle), une dalle qui serait la table d'autel de l'édifice primitif.

Parallèlement à l'étude archéologique de fouilles, de nombreux relevés architecturaux ont été effectués ainsi que des recherches historiques.

Ce travail de groupe fait par une équipe solidaire se



Le relevé extérieur du bâti.

poursuivra en 2008 par des fouilles complètes dans les deux chapelles et la partie centrale et permettra peut-être de trouver "les sépultures des prieurs" ! ●

Mur de soutènement

Travaux



Suite à la dégradation du mur de soutènement sous le cimetière, et au souhait du conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection, suite à l'appel d'offres, dans sa séance du 14 septembre dernier, le conseil a décidé de réaliser les travaux sur la totalité du mur et de retenir l'entreprise BRUN David pour un montant de 8 942.00 € HT. Les travaux ont démarré le lundi 8 octobre 2007.

Zonage assainissement

Travaux

Enquête publique terminée...

Suivant la « Loi sur l'eau » la commune est tenue d'établir un plan de zonage d'assainissement définissant sur le territoire de la commune les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Le conseil municipal dans sa séance du 30 mars dernier a décidé l'établissement d'un plan de zonage d'assainissement. Le Président du tribunal administratif de Nîmes en date 22 juin 2007 a désigné M AUBERLET comme commissaire enquêteur.

Par la suite, Monsieur le maire dans son arrêté en date du 23 juillet 2007 a prescrit l'enquête publique sur le zonage.

Le bureau SIEE « Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement » a procédé aux sondages de terrain, en juillet 2007.

La commune dispose à ce jour uniquement d'assainissement autonome.

Le commissaire enquêteur, M AUBERLET a tenu ses permanences en mairie le jeudi 9 août de 14h à 17h, le samedi 18 août de 9 h à 12 h et le lundi 10 septembre de 14h à 17h.

Après affichage de l'avis d'enquête publique dans les panneaux, la parution dans les journaux, la mise à disposition au public des documents relatifs à l'enquête, la tenue des permanences du commissaire, le registre d'enquête a été clôturé le lundi 10 septembre 2007 à 17h.

Le rapport du commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de zonage assainissement autonome proposé par la commune. Ce rapport a été adressé à Monsieur le Préfet du Gard.

Salle du Conseil Municipal

Travaux



Salle du Conseil municipal

Le conseil municipal dans sa séance du 30 mars dernier a décidé de mettre en place des rideaux dans la salle du conseil municipal.

Après de nombreuse réflexion sur le tissus, la couleur, et contact avec l'établissement Michèle TISSUS, les rideaux sont en places dans la salle depuis début octobre.

Le coût de l'installation et pose est de 1 085.70 € HT.

Adduction d'eau

Travaux

Sainte-Croix-de-Caderle

Les maisons des écarts du village ont enfin l'eau potable au robinet

Jean-Philippe Dirrenberger, président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Lasalle (SIAEP), les membres du conseil syndical (regroupant Lasalle, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Félix-de-Pallières, Thoiras et Vabres), et Edmond Julien, maire de Sainte-Croix-de-Caderle, avaient invité, jeudi 24 septembre, à l'inauguration de la première desserte en eau potable des écarts de Sainte-Croix-de-Caderle et de la vallée de la Doucette à Thoiras, tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet.

Edmond Julien a brossé l'historique de cette importante réalisation : « Sainte-Croix-de-Caderle était la seule commune du Gard ne possédant pas de réseau d'adduction d'eau potable... Aujourd'hui, ce vieux rêve est devenu réalité. Quel événement ! La mise en service du



Un projet de longue haleine qui apporte un grand confort.

réseau de la première tranche de la commune a été réalisée en juillet 2003 avec 45 compteurs environ. A cette époque, j'indiquais que pour alimenter l'autre partie de la commune c'était un autre projet, plus complexe, mais qu'il fallait travailler en étroite collaboration avec le SIAEP. En 2001,

nous avons saisi le SIAEP en proposant de faire un avant-projet sur la deuxième partie de la commune et également sur la possibilité de desservir la vallée de la Doucette sur Thoiras. Aujourd'hui, les travaux sont terminés ».

Jean-Philippe Dirrenberger soulignait : « Il faut avant tout

saluer la ténacité enfin récompensée. Cette opération a coûté 1,2 million d'euros avec 542 550€ de subventions, cela a coûté à la collectivité 656 300€. Les travaux ont duré du 22 septembre 2005 au 19 janvier 2007. Il a fallu enterrer et placer plus de 3 km de canalisations en fonte et 5 km de canalisations en PVC pour alimenter les écarts. Le réservoir a une capacité de 200 m³, réalisé en béton armé ainsi que la chambre des vannes... ».

Puis il a remercié, comme le maire, tous ceux, entreprises (SODEC, EPUR, SRC), organismes financeurs (Etat, Agence de l'eau, Conseil général), élus, propriétaires, cabinet d'étude..., qui ont contribué à la réussite du projet. Tous ont partagé le verre "d'eau" de l'amitié, saluant ce moment "historique". •

Une saison estivale se termine !

La saison estivale 2007 des concerts à la chapelle de Ste Croix s'est achevée le 16 août avec une superbe prestation classique de Séverine Pantel à la harpe et de Nicolas Munoz au violoncelle.

Dans l'espace d'un mois et demi, l'Association des Amis du Temple peut se réjouir d'avoir accueilli cinq concerts de qualité avec des artistes venus de différents horizons et aux répertoires très variés. En moyenne, la fréquentation a été d'à peu près de soixante dix personnes par concert ce qui ne peut que nous conforter dans notre dynamique.

Le 30 juin, c'est le « Petit chœur » qui nous a charmé en interprétant des œuvres allant de Planson à Mozart, sous la direction de Juliette Laclau, au clavecin. Ce moment a été chargé d'émotion étant donné qu'Huguette et Pierre Valette, bien connus et appréciés dans la commune, faisaient partie des choristes. Un grand bravo à tous pour cette soirée réussie et un grand merci pour la générosité dont cet ensemble a fait preuve.

Le 13 juillet, c'est Sheryl Sueyres et son groupe de cinq femmes aux voix exceptionnelles « Lumina vocis » qui ont démontré leurs capacités à interpréter très finement des morceaux allant du XII^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Un grand coup de chapeau peut leur être attribué, vu la qualité de leur travail. Ces voix pures ont su faire vibrer notre vieil édifice et son public à l'unisson.

Le 27 juillet, dans un tout autre registre, la chapelle accueillait le « Swing Scat Jazz » et vivait aussi un moment mémorable. Daniel Huck, saxophoniste et chanteur, Louis Petrucciani, contrebassiste, Richard Mesquida, guitariste et Christophe Mrozinski, batteur, ont su, par leur chaleur et la qualité de leur prestation, enthousiasmer le public venu nombreux, 90 personnes assises et certains n'ont pas pu assister au concert par faute de places.

En un mot une soirée réussie dont beaucoup d'entre nous se souviendront. On citera au hasard quelques temps forts tels que « A Night in Tunisia » de D. Gillespie, « Oléo » de Sonny Rolling, « Round Midnight » de Monk ou encore Louis Petrucciani avec son « accord et des accords » dont les veilles pierres garderont à jamais le souvenir.

Des solos, que ce soit au saxophone, à la contrebasse, à la guitare ou à la batterie ont été remarquablement interprétés et très applaudis par le public conquis.

Le dimanche 12 août, et oui à 17h30 au lieu de 21 h, la chapelle était à nouveau comble pour écouter les mélodies Russes des « Cœurs Chantants de Beaucaires », un ensemble dirigé par Mme Victoria Raikova-Lupi. Pendant près de deux heures, nous avons été totalement transportés loin, mais très loin de Ste Croix de Caderle. C'est avec passion et brio que Mme Raikova a joué du piano et dirigé ses chanteuses, ses chanteurs, ainsi que le saxophoniste du groupe.

C'était des solos, deux duos, des chœurs qui naviguaient en langue russe au gré des mélodies, allant de Borodine à Tchaïkovski, en passant par Glinka et autres romances populaires. Comme ces chants pleins d'émotions étaient tous interprétés dans la langue de Tolstoï et comme l'ambiance créée était vraiment russe, on aurait presque oubliée que ce groupe était français.

Quelle performance autant sur le plan musical que linguistique. L'assistance était ravie et tellement dépassée qu'elle n'a pas manqué de fortement ovationner cet ensemble.

Et pour clore ce bel été, nous avons eu la joie de recevoir à nouveau la harpiste Séverine Pantel, accompagnée ce **16 août** par le violoncelliste Nicolas Munoz. Le concert, essentiellement des morceaux de l'époque romantique, a été de grande qualité et fortement apprécié par un public toujours nombreux et enthousiaste.

L'association des Amis du temple remercie tous ceux qui, de près ou de loin, leur apportent leur soutien.

Nous remercions aussi le Conseil Général du Gard pour son aide et la mairie de Ste Croix de Caderle pour sa précieuse collaboration, en particulier la rapidité avec laquelle un plancher a pu être mis en place sur les fouilles en cours. Nous remercions aussi les groupes qui se sont produits dans la chapelle, que ce soit à titre onéreux ou gratuitement, et espérons poursuivre l'année prochaine.

Du 29 juin au 13 juillet dernier,

une exposition organisée par des « **Talents cachés** » s'est tenue dans la salle Fernand VOLPELIERE, pour la première fois; celle-ci regroupait celles qui avaient le désir de montrer leur talent « caché » aussi bien dans le domaine de la peinture (aquarelle, gouache, huiles) avec Michèle, Magali, Alix, Véronique, que dans l'art textiles (tissage, broderies diverses, patchwork, boutis, nounours, piqué provençal) avec Muriel, Vaëa, Odile, Véronique, Annie, France et Corinne.

Près de deux cents visiteurs ont pu admirer toutes les oeuvres ainsi que des démonstrations de filage sur rouet. A cette occasion il sont pu également découvrir notre beau village.

Encouragées par cette première expérience réussie, nous souhaitons, bien sûr, recommencer en 2008, dans l'espoir aussi de faire adhérer d'autres talents ... et pourquoi pas les messieurs.

Nous remercions également l'ensemble des représentants de la municipalité pour son aide précieuse ainsi que Jacqueline, Loïc et Magali, les employés municipaux.

Corinne DEJEAN.

La chapelle et le musée ont reçu cet été de nombreux visiteurs, toujours très enthousiasmés par la beauté du village et de ses environs.

Le temps peu caniculaire, a permis entre autre à ce que les visiteurs puissent à leur aise visiter la commune.

Toujours à disposition du public, le livre d'or permet de recueillir les avis et suggestions des visiteurs, qui pour l'ensemble sont satisfait de leur venue.

Exposition Municipale

Cadre de vie

Le Conseil Général du Gard, service culture, a eu l'amabilité de nous mettre à disposition l'exposition « Itinéraires romans en Gard rhodanien » du 14 juillet 2007 au 19 août 2007 et nous tenions à le remercier.

L'inauguration a eu lieu comme chaque année le 14 juillet et nous remercions les personnes présentes.

La qualité de l'exposition a été très appréciée des

400 visiteurs environ, sur 30 jours d'ouverture,

ce qui est une bonne moyenne dans notre petite commune.

La qualité des photos et des textes a été très souvent soulignée.

Le bon déroulement d'une exposition, ne pourrait cependant exister sans l'aide précieuse des permanenciers, notamment : Mme Violette AURIOL, M Pierre BOLLE, Mme Annie CREMER, M Pascal CREMER Mme Corinne DEJEAN, M Clément DEJEAN, M Edmond JULIEN, Mme Ginette LAFONT, Mme Marcelle MAZEL, Mme Martine PELADAN, M Guy PELADAN, Mme Antoinette VANDERPOTTE et Mme Nicole VERDIER. Nous les remercions vivement de leur participation.

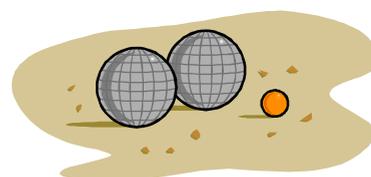
	Expositions	Nb de jours	Nb de visiteurs
1998	4 ^{ème} centenaire Edit de Nantes	17	297
1999	Guerre 14.18	22	96
2000	L'eau	26	280
2001	Serres et Valats	33	652
2002	Ste Croix de Caderle	12	191
2003	L'enfant, la plante et la famille cévenole	30	267
2004	Des outils agricoles	28	368
2005	Centenaire de la loi 1905	22	192
2006	L'Eau miroir des Cévennes	33	406
2007	Itinéraire Roman en Gard Rhodanien	30	400

Challenge F.Volpelière

Cadre de vie

Le traditionnel concours de boules organisé chaque année par l'association, La Boule Lasalloise, Le « Challenge Fernand Volpelière » s'est déroulé le 6 octobre dernier.

Celui-ci a été gagné pour la 2^{ème} fois consécutive par Jean-Claude ROUSSET et Jean-Claude DUFOSSE.



Histoire du pré devant le temple

Sources : - AD, série L Administration et tribunaux : 1789-1800
 948 Etat Nominatif des religieux et des prêtres
 951 Traitements et pensions ecclésiastiques
 575 Municipalités du canton de Lasalle
 1514 Ste croix de Caderle
 Série Q 73, 124 : Biens nationaux : Ste Croix de Caderle 1791
 - AC. Ste Croix de Caderle : Baptêmes, Mariages, Sépultures : 1731 – 1789
 Naissance – Mariages – Décès : 1790 – 1939
 Cadastre 1836 et années suivantes
 Acte de vente par Mme JUNG (20 mars 1964)
 Abbé GOIFFON, les paroisses de l'archiprêtre du Vigan,
 Nîmes, 1900, 2ème édition Lacour éditeur, 1994, 437 p.

Après avoir consulté les documents qui précèdent, je me permets de présenter quelques hypothèses concernant le pré situé devant le temple, limité sur deux côtés par des murs qui ont servi de défense au moment des guerres de religion.

Au XVIIIe siècle le prieur de l'Eglise de Ste croix de Caderle était bénéficiaire d'un presbytère (qui pourrait être la maison aujourd'hui propriété de la famille HUBER.), du jardin qui se trouvait sur son côté Est et du prés devant l'église qui communiquait par un petit passage avec le jardin précédent.

Durant la Révolution de 1789, les biens d'Eglise sont mis à la disposition de la Nation (loi du 2 novembre 1789) et sont mis en vente par le décret du 19 décembre de la même année. C'est en novembre 1790 que les premiers biens sont vendus aux enchères, à la chandelle, et c'est Antoine LAPORTE, facturier en laine, qui en devient propriétaire pour 3 715 livres. C'est un agriculteur, propriétaire foncier, qui s'est spécialisé dans le commerce des laines. Il meurt à 41 ans le 22 juillet 1796 (2).

Par la suite, la maison et le jardin sont occupés par un arrière petit-fils d'Antoine, Eugène LAPORTE (1862-1936), cultivateur. Il tient une buvette dans cette maison, dans une pièce qui donne sur la terrasse, et pour tenir au frais ses barriques et ses bouteilles il utilise la cave de la maison BOLLE. Sa fille, Emma (1887-1968), épouse en 1927 Aimé DESPLANTIER né en 1896...

Au début du XXe siècle, le pré devant le temple appartient à un arrière arrière petit fils d'Antoine, Jules LAPORTE (1868-1927), cantonnier, mort sans descendance, puisque ses enfants sont morts avant lui.

C'est dans cette terre qu'est ensevelie sa fille Lydie (1900-1919) ainsi que deux autres membres de sa famille dont les noms ont disparus. La plus petite tombe doit être celle de Jules-Arthur LAPORTE, né en février 1895 et décédé en octobre 1896.

Il faut ici rappeler le décret impérial du 23 Prairial an XII (12 juin 1804) qui accorde aux protestants le droit d'avoir, dans leur propriété, des tombes ou des cimetières de famille qui sont *inaliénables* (c'est à dire qui ne peuvent être supprimés par la suite, quelque soit le propriétaires du champ).

En 1927, cette terre revient à deux petits neveux de Jules LAPORTE, M LOUBATIERE et Mme PLANTIER née ROUSSET. Ce sont eux qui, le 20 mars 1947, vendent cette parcelle de terre « en nature de pâture » d'1are 80 ca, à Charles André JUNG, ingénieur polytechnicien retraité, et à Mme JUNG née KOEHLER.

A la mort de Charles André JUNG, le 9 avril 1963, Mme JUNG fait ensevelir son mari dans cette parcelle de terre.

Le 20 mars 1964, Mme JUNG vend cette terre à la commune de Ste Croix de Caderle pour un franc symbolique (CF. délibération du CM du 2 février 1964), à la condition expresse que les tombes seront respectées. Elle meurt elle-même à Lasalle le 10 novembre 1970.

C'est ainsi que cette parcelle de terre est aujourd'hui la propriété de notre commune.

Pierre BOLLE

(1) « dominicature » : « droit de propriété d'un domaine » ou « propriété »
- Dictionnaire du Cange – Terme surtout utilisé dans le midi de la France.

(2) Le dernier curé de Ste Croix de Caderle, Charles FALQUIER, demande à garder une petite pièce de vigne qui est estimée 144 livres, mais qui, après enchères, lui revient à 175 livres le 2 août 1791.



Murs d'enceinte devant la chapelle

Resté chez soi ou vivre en établissement,
Comme un grand nombre de personnes âgées, vous souhaitez choisir librement.

Le Conseil Général du Gard, grâce à plusieurs dispositifs conçus pour répondre à vos attentes, peut vous accompagner dans ces choix.

Des documents dont le but est de vous informer, de répondre à vos questions et vous indiquer les démarches que vous et vos proches pouvez entreprendre, afin de bénéficier des prestations d'aide sociale que le Conseil Général a mises en place pour vous, existent et sont disponible à la mairie, il s'agit d'informations concernant :

- L'allocation Personnalisée d'Autonomie
- L'aide au repas
- L'aide ménagère
- L'aide à l'hébergement

**N'hésitez pas à prendre contact
avec le secrétariat de la mairie
pour de plus amples renseignements,
au 04.66.85.22.63**

Association Culture et Loisirs à Lasalle

Cadre de vie

L'association Culture et Loisirs de LASALLE propose des activités permanentes comme la danse, l'épanouissement personnel, la gravure, le judo, le ping-pong, les percussions, le poney, la réalisation de vidéo, le tennis, le baby tennis, la gymnastique, la batterie, la contrebasse, la flûte traversière, la guitare, le piano, le saxo et la trompette.

Vous pouvez également proposer une activité qui pourra être mis en place dès qu'un nombre suffisant de participants sera atteint avec un intervenant et des locaux adaptés.

**Pour les tarifs, les horaires, les conditions d'inscriptions,
vous avez à disposition à la mairie de Ste Croix des brochures,
04.66.85.22.63**

**ou vous pouvez prendre contact avec l'association Culture et Loisirs
au heures d'ouverture du secrétariat :**

Le lundi de 9h à 12h

Mardi et jeudi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 10 h à 12h

04.66.85.23.10



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 08 juin 2007

L'an deux mille sept, le huit juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT, et N. VERDIER.
Messieurs, P. BOLLE, P. CREMER, C. DEJEAN, Y. JULIEN, et R. VANDERPOTTE.

Etaient absents excusés : Mme M. MAZEL et M D. MOURGUES.

Secrétaire de séance : Madame G.LAFONT

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du trente mars deux mille sept.

- Madame LAFONT indique qu'une partie de son intervention dans la discussion concernant le vote des 4 taxes n'apparaît pas dans le compte rendu, notamment le fait que le transfert de compétences à la communauté de communes doit logiquement s'accompagner des transferts de fonds nécessaire à la gestion de ces nouvelles compétences. Pour cela il lui semble logique de diminuer les taux communaux.

- Madame LAFONT indique également que la position de la commune pour le vote du budget primitif de la communauté de communes Cévennes Garrigue par les délégués de la commune, était motivée alors que le compte rendu reste succinct.

- M DEJEAN indique qu'il lui semble également que le compte rendu n'est pas assez développé à propos de cette question. IL indique également qu'il a effectué plusieurs interventions lors du vote des 4 taxes communales et que celles-ci n'apparaissent pas dans le compte rendu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire en rappelant les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, précise les suites qui leur sont données.

Ordre du jour :

- 1°/ Demande de subvention à la DRAC pour fouilles chapelle
- 2°/ Choix géomètre pour chemin la Fontanelle
- 3°/ Zonage assainissement
- 4°/ Travaux divers
- 5°/ Questions diverses

Les conseils municipaux



1°/ Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la troisième tranche des fouilles de la chapelle.

Le maire annonce que Mme Sophie Aspord-Mercier, archéologue vient de terminer la 2^{ème} tranche de fouilles archéologiques de la deuxième tranche dans la chapelle.

Compte tenu des résultats et sur les conseils de l'archéologue, qui estime que la DRAC encouragera les recherches, la commission des travaux, réunie le 28 mai dernier, propose d'effectuer une 3^{ème} tranche de fouilles.

Le maire propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide financière à la DRAC pour la réalisation de cette 3^{ème} tranche dont le devis, établi par Mme ASPORD-MERCIER, s'élève à 11 450 € pour deux mois et demi de travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE , à l'unanimité, de déposer une demande d'aide financière pour effectuer les travaux de la troisième tranche des fouilles de la chapelle d'un montant de 11 450 € TTC et autorise le maire à trouver toutes les autres sources de financement nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Réhabilitation du sol dans la chapelle suite aux fouilles :

Le maire rend compte de la réunion de ce jour qui s'est tenue à 13h dans la chapelle pour envisager les travaux nécessaires à la remise en état de son sol afin que les manifestations estivales programmées par l'association des Amis du Temple puissent se tenir, et que l'Eglise Réformée de France dispose au besoin de son lieu de culte.

Etaient présents Mmes ASPORD-MERCIER S., archéologue, Mme D'ARTIGUES N. architecte du patrimoine, M CERRET maçon, Mmes AURIOL.V et LAFONT.G conseillères municipales, Mme VERDIER.N. conseillère municipale et conseillère presbytérale,

M BOLLE P conseiller municipal et président de l'association des Amis du temple.

Il a été décidé : un muret permettant le comblement provisoire de la berme de la chapelle sur un plancher recouvrant toute la nef à l'exception de la partie arrondie de l'abside qui sera interdite par un garde corps, travaux à terminer au plus tard quelques jours avant le 30 juin.

Le devis établi par M CERRET et communiqué à Mme D'ARTIGUES s'élève à 2 360 € HT.

Après le débat, le conseil municipal, Décide à l'unanimité, de retenir le devis de M CERRET d'un montant de 2 360 € pour la réalisation des travaux prévus, et sous réserve d'éventuelles observations de l'architecte

2°/ Choix géomètre pour chemin la Fontanelle

Le maire rappelle les questions relatives au chemin dit « de la Fontanelle » qui ne figure pas sur le cadastre. Il indique qu'après différentes recherches, la Direction Départementale de l'Equipement de Quissac a communiqué un dossier d'archives indiquant le classement communal de ce chemin.

La classification du chemin n'est donc pas remise en cause, cependant la régularisation cadastrale doit être effectuée.

Deux géomètres ont établi leur devis pour établir un document d'arpentage et l'inscription aux hypothèques (l'intervention d'un notaire n'est pas nécessaire). Les montants des devis sont les suivants :

1 808.92 € HT. Pour M GAZAN

870 € HT. Pour M BARBAROUX

Le conseil municipal, Décide, à l'unanimité, de retenir le devis du géomètre, M BARBAROUX d'un montant de 870 € HT pour la régularisation de l'inscription du chemin communal de La Fontanelle sur le cadastre et aux hypothèques.

Les conseils municipaux



3°/ Zonage assainissement

Le maire signale au conseil municipal que, dans le cadre du zonage assainissement, la société SIEE effectue sur la commune les sondages de terrain (environ 50 sondages à la tarière manuelle) qui se termineront le 12 juin, il précise que l'information a été diffusée auprès de la population.

Service Public d'Assainissement Non Collectif : SPANC

Le maire donne les dates des réunions publiques d'information :
19 juin à 18h30 à LASALLE et 20 juin à 18h30 à Monoblet.

Intervention du délégué : M DEJAN C.

Il rappelle les circonstances et la réglementation qui ont amené la création des SPANC. Les communes désormais en charge de la vérification des assainissements autonomes, ont transféré cette compétence à la communauté de communes.

Le SPANC bénéficie d'une subvention de démarrage, et doit s'autofinancer au moyen de la redevance d'assainissement : Cévennes garrigue en a évalué le coût à 100 € tous les 4 ans. La communauté a choisi de lisser cette taxe pour l'ensemble des redevables et de prélever annuellement 25 € par assainissement autonome.

Or la communauté, après un début d'information dans son journal, en 2006, n'a plus communiqué sur cette question. L'envoi des factures aux redevables soulève incompréhension et indignation d'autant qu'aucune action du SPANC n'est perceptible pour nos usagers : ses premières interventions ayant porté sur le secteur de St Hippolyte du Fort et les réunions publiques prévues n'ayant pas eu lieu.

Le conseil municipal décide de faire part de ces remarques à la communauté de communes.

4 °/ Travaux divers

Aménagement salle du conseil municipal :

Suite à la demande du conseil municipal le maire expose les différents tissus proposés par Michèle TISSUS pour la création de rideaux dans la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal étant très partagé sur les couleurs, décide de remettre la question à un prochain conseil

5°/ Questions diverses

Vente maison de Chalain :

Le maire fait part au conseil municipal de la mise en vente de la maison de Mme de Chalain au lieu dit « Bellevue » située en bordure de la route départementale sous le village. Il indique qu'il a envoyé un courrier au propriétaire afin de l'informer de l'éventuel intérêt de la commune pour acquérir ce bâtiment. Le prix de vente indiqué par Mme de Chalain est de 250 000 €. Le conseil municipal trouve ce prix élevé.

Le maire indique que pour la suite de ce dossier il est obligatoire pour une municipalité de faire intervenir les domaines qui doivent émettre un avis et une estimation.

Le conseil municipal, après discussion,

Décide, à l'unanimité, de demander l'autorisation au propriétaire de laisser les domaines émettre un avis en se rendant sur place.

A titre d'information, le maire donne quelques indications sur les taux en cours pour un éventuel emprunt.

Les conseils municipaux



Maintien et gestion des cours d'eau :

Le maire fait part au conseil municipal de la lettre reçue par M FLAISSIER Christian, Conseiller Général du canton de Lasalle, en date du 19 mars dernier, concernant la réunion tenue à Ste Croix le 9 mars où il a été abordé le projet d'une action de nettoyage et d'entretien des cours d'eau en partenariat avec le Pays d'Accueil Touristique. M FLAISSIER propose aux mairies du canton d'adhérer à cette démarche.

M DEJEAN répète la position qu'il a énoncée lors de cette réunion publique : en tant qu'agriculteur concerné par la question de l'eau, il explique que, avant la loi sur l'eau, l'utilisation des cours d'eau pour les activités agricoles permettait leur entretien et une meilleure absorption des terres lors de fortes pluies. M CREMER indique que le débat actuel concerne l'adhésion ou non au projet, et qu'elle peut s'accompagner de remarques ou réserves.

Mme LAFONT revient sur le fait que, avant l'application de la loi sur l'eau, l'entretien se faisait naturellement dans le cadre d'activités économiques, elle se dit choquée par le fait qu'un maraîcher par exemple ne puisse irriguer ses légumes avec son ruisseau, alors que la collectivité paiera pour faire nettoyer par d'autres ce même ruisseau, et souhaite que l'on dénonce l'inadaptation de la loi à notre région.

Le maire indique que nous ne pouvons changer la loi.

M DEJEAN pense que ce projet est actuellement la seule solution mais que les remarques doivent « remonter » étant donné que les solutions antérieures fonctionnaient mieux.

Le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité, l'adhésion à cette action (nettoyage et d'entretien des cours d'eau en partenariat avec le pays d'Accueil Touristique), si elle ne se superpose pas avec les actions du SMAGE et du SAGE, accompagnée d'une lettre portant les préoccupations du conseil municipal.

Association « Perte d'autonomie et dépendance » dans le cadre de l'extension de la maison de retraite de Lasalle.

Le maire fait part au conseil municipal que le comité pilotage souhaite rencontrer les conseillers municipaux de tout le canton.

M DEJEAN indique que malgré sa présence régulière aux différentes réunions il serait souhaitable que l'ensemble des conseillers rencontre le comité de pilotage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable pour rencontrer le comité de pilotage de l'association « Perte d'autonomie et dépendance » lors d'un prochain conseil. Un courrier sera fait en ce sens à l'association concernée.

Rallye des camisards :

Le maire informe le conseil municipal du courrier de l'association de l'Ecurie des Camisards demandant l'autorisation de passage en liaison sur la commune le 22 septembre prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de répondre favorablement à l'association de l'Ecurie des Camisards afin d'organiser le rallye.

Urbanisme

Demandes de permis de construire

Le maire présente au conseil municipal la demande de permis de construire déposé par M MOURGUES (absent excusé lors de la séance) concernant la construction d'une maison individuelle. Le conseil examine les documents fournis et se prononce, à l'unanimité, favorablement comme les autres fois.

Les conseils municipaux



Festivités :

« Itinéraires romans en Gard Rhodanien »

Le maire indique les dates de l'exposition organisée par la municipalité « Itinéraires romans en Gard Rhodanien » du samedi 14 juillet (jour de l'inauguration) au dimanche 19 août.

« Talents cachés »

Le maire fait part au conseil municipal que l'exposition « Talents cachés » organisée par Mme DE-JEAN aura lieu du samedi 30 juin au mercredi 11 juillet. L'inauguration est prévue le vendredi 29 juin à partir de 18h30 à la salle Fernand Volpelière.

Fouilles archéologiques dans la chapelle

Conférence

Le maire indique que Mme ASPORD –MERCIER S. présentera les résultats de ses fouilles archéologiques lors d'une conférence dans la chapelle, la date est à fixer : à partir de la 2^{ème} quinzaine d'août.

Dans la perspective d'aménagements dans l'édifice une fois les fouilles terminées, Mme LAFONT signale qu'il serait judicieux de dresser une liste d'invités susceptibles de nous soutenir dans ces actions de mise en valeur du patrimoine, et de décider d'une date après, afin de correspondre au mieux à leur disponibilité. M BOLLE désire également que la liste n'oublie pas les personnes qui ont jusqu'à présent apporté leur soutien aux travaux.

Le maire propose que chaque conseiller élabore une liste.

Abri containers :

Le maire fait part aux conseillers du coût global de la création des 9 emplacements pour les containers des ordures ménagères.

Le coût des travaux réalisés par les entreprises est de 4 380 € TTC (achat de matériel, socle béton, main d'œuvre), le coût des heures travaillées par l'employé communal soit 29 jours (récupération matériel, préparation des planches, des 9 emplacements, lasure, pose porte) soit 1 951 € Brut, ce qui donne un total de 6 332 € TTC. Le maire indique que la TVA sera récupérée et le salaire est à ce jour remboursé à hauteur de 90 % (par le CNASEA) ce qui revient à 195 € de salaire. Le coût total supporté par la commune est de 3 857 € HT pour la réalisation de 9 emplacements.

Mme LAFONT indique que la communauté de communes envisage la mise en sécurité de tous les emplacements containers sur son territoire.

Le maire fait part au conseil qu'il n'a eu pour le moment que des retours positifs sur la réalisation de ces travaux.

Route des Abeillères :

Le maire fait part au conseil municipal que le goudronnage de la route des Abeillères devrait se réaliser prochainement au dire de la DDE.

Débroussaillage :

Le maire informe le conseil municipal que M HOLLARD, le propriétaire du jardinet situé entre les deux places du village a informé la mairie qu'il va faire nettoyer très prochainement.



Bulletin :

Le maire informe le conseil municipal de la prochaine édition du bulletin municipal ; il invite les conseillers qui souhaitent faire paraître un article à prendre contact avec la secrétaire.

Chiens errants :

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a été saisi par la colonie La Fontanelle, pour la présence de chiens errants « d'apparence agressive » d'après les informations données par ces derniers.

En effet, ces animaux feraient peur aux personnes. Plus d'informations et renseignements vont être recherchés pour éclaircir cette affaire.

M VANDERPOTTE signale la gêne causée aux Mouzignels par les aboiements continus.

Le maire fait un tour de table,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 20 juillet 2007

L'an deux mille sept, le vingt juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT, M MAZEL et N. VERDIER.
Messieurs, P. BOLLE, P. CREMER, C. DEJEAN, et D. MOURGUES.

Etaient absents excusés : Messieurs Y. JULIEN et R. VANDERPOTTE.

Secrétaire de séance : Mme MAZEL.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du huit juin deux mille sept. -
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire en rappelant les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, précise les suites qui leur sont données.

Ordre du jour :

- 1°/ Règlement cimetière
- 2°/ Travaux chapelle et murs d'enceintes
- 3°/ Zonage assainissement
- 4°/ Questions diverses

Les conseils municipaux



1° Règlement cimetière

Le maire demande aux conseillers après avoir étudié le projet de règlement du cimetière de bien vouloir faire part de leurs suggestions, sachant que ce document a été distribué afin d'y apporter des commentaires.

Monsieur BOLLE Pierre souhaite que la mairie conseille à la famille détenant une urne cinéraire et souhaitant la mettre en place dans le cimetière, de l'enterrer au lieu de la sceller pour éviter d'éventuels dégâts.

Monsieur le maire, indique que la loi laisse la possibilité soit d'enterrer l'urne ou de la sceller, mais ce conseil peut être donné à la famille.

Monsieur DEJEAN Christian demande s'il est obligatoire d'indiquer les noms du propriétaire et de ses ayants droits lors de l'achat de la concession.

Monsieur le maire indique que le nom du propriétaire ainsi que celui des ayants droits est demandé et inscrit sur le titre de concession. Cependant il indique que l'ensevelissement n'est pas impossible si une personne de la famille décède avant la personne ayant droit mentionné sur le titre.

Madame LAFONT Ginette demande plusieurs modifications dans la rédaction de ce règlement.

Après discussion, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, DECIDE à : 8 Voix Pour et 1 abstention (M DEJEAN C). *M DEJEAN Christian indique qu'il serait plus favorable de faire démarrer la concession à partir de la Première inhumation et non à partir de la date d'achat de la concession.*

D'arrêter le règlement de police et d'administration concernant le cimetière communal de Ste Croix de Caderle, comme suit :

I Dispositions générales

Article 1 :

Attribution : Peuvent prétendre à l'attribution d'une concession pour caveau ou d'une concession pour urne, les personnes acquittant des impôts locaux sur la commune ou habitant sur la commune. Les concessions sont réservées au titulaire et à ses ayants droits.

Article 2 : Lieu : Le cimetière de la commune de Ste Croix de Caderle est le lieu officiel d'inhumation de la commune.

Article 3 : Formalité : En cas de décès, il est conseillé à la famille ou les pompes funèbres de prendre contact avec la mairie, deux jours au moins avant la date de l'ensevelissement.

Aucune inhumation ou dépôt d'urne soit dans une concession urne ou dans ou sur un caveau ne peut avoir lieu dans le cimetière communal sans une autorisation écrite du Maire de la commune.

Article 4 : Surveillance : L'administration et la surveillance du cimetière sont de la compétence de la mairie.

Elle peut déléguer l'exécution de sa tâche à un responsable du cimetière.

Article 5 : Fichier : La commune tient à jour un fichier des sépultures qui mentionne le nom et le prénom de la personne ensevelie, ses années de naissance et de décès, le statut de la sépulture et sa validité dans le temps.

Article 6 : Police : Le cimetière est ouvert au public.

L'ordre, la décence et la tranquillité doivent être respectés dans son enceinte.

Défense est faite d'endommager les tombes et les monuments, les fleurs et les plantes d'ornement.

II Organisation du cimetière

Article 7 : Entreprises habilitées : Seule les entreprises habilitées par un arrêté préfectoral peuvent intervenir dans le cimetière pour les travaux de creusement, de comblement, d'ouverture et de fermeture de caveaux, d'inhumation et d'exhumation des corps.

Sitôt après la cérémonie d'ensevelissement, l'entreprise habilitée referme la sépulture et dispose les fleurs.

Les conseils municipaux



Article 8 : Dimensions :

1/ Caveau : Les concessions avec ou sans caveaux sont attribuées suivant l'ordre du plan de référence.

Les concessions avec ou sans caveaux doivent avoir les dimensions suivantes :

- longueur (extérieur de la bordure) 250 cm
- largeur (extérieur de la bordure) 120 cm
- profondeur 135 cm pour une tombe
175 cm pour deux tombes

Pour 4 tombes :

- longueur 250 cm
- largeur 200 cm
- profondeur 175 cm

La construction de tombeaux est interdite. Seule sont autorisées les pierres tombales brutes d'une hauteur maximum de 30 cm.

La superficie minimum attribuée est de 3 m² au sol pour une ou deux tombes (seul les emplacements superposés sont autorisés).

Article 9 : Dimensions

2/ Urne : Les concessions urnes sont attribuées suivant l'ordre du plan de référence.

Les concessions urne doivent avoir les dimensions suivantes

- longueur (extérieur de la bordure) 60 cm
- largeur (extérieur de la bordure) 60 cm
- profondeur 100 cm maximum.

L'emplacement peut contenir une ou plusieurs urnes. Les urnes doivent être obligatoirement scellées ou enterrées.

La mise en place d'une plaque ne doit pas dépasser 35 cm de hauteur.

Article 10 : Distances : La distance entre les concessions doit être de 30 cm à 40 cm environ sur les côtés et de 30 à 50 cm sur aux autres extrémités. Les passages ainsi établis font partie du domaine public communal.

Article 11 : Entretien : L'entretien et l'ornement des tombes, les frais d'alignement, incombent à la famille du défunt (succession responsable).

Le conseil municipal ordonne l'entretien des tombes délaissées et met les frais à la charge des familles concernées (succession responsables).

Les fleurs sèches, mauvaises herbes, vestiges de couronnes et autres doivent être déposés dans les endroits prévus à cet effet.

Article 12 : Entretien : Lorsqu'un caveau est détérioré ou qu'il menace de s'écrouler, la famille (succession responsable) doit le faire réparer ou l'enlever dans un délai de 60 jours après l'avertissement donné par la commune.

Si ce travail n'est pas exécuté dans le délai fixé, le conseil communal fera enlever le monument aux frais de la famille (succession responsable).

Article 13 : Entretien à la charge de la commune : L'entretien des allées qui séparent les tombes, ainsi que la tombe du défunt qui n'a plus de famille incombe au conseil communal qui nommera une personne compétente pour effectuer ce travail.

III Organisation pour les urnes cinéraires du cimetière

Article 14 : Emplacement et dépôt : Les urnes cinéraires peuvent être déposées dans la tombe d'une personne parente, sans pour autant prolonger la durée d'inhumation fixée par ce présent règlement.

Tout dépôt d'urne dans un caveau devra être effectuée par un entreprise agréée.

Les urnes devront être enterrées ou scellées.

Les conseils municipaux



IV Désaffectation

Article 15 : Durée d'inhumation : La durée d'inhumation des tombes et des urnes est de 50 ans. Elle peut être renouvelable.

Renouvellement : À l'expiration de leur durée, les concessions peuvent être renouvelées au tarif et à la durée en vigueur au moment du renouvellement.

Article 16 : Désaffectation : Après 50 ans ou à la fin du renouvellement, la famille doit procéder à l'enlèvement du monument. Pour les tombes comprenant plusieurs sépultures, la date de la dernière inhumation est prise en considération.

Les familles ne pouvant procéder à l'enlèvement du monument peuvent s'adresser au conseil communal qui s'en chargera aux frais de la famille (succession responsable).

V – Tarifs

Article 17 : Le conseil communal fixe les tarifs des concessions

Concessions avec ou sans caveau : 100 € le m²(minimum 3 m²).

Concessions urne : 50€ l'emplacement de 60 cm x 60cm.

VI Dispositions transitoires et finales

Article 18 : Conclusion : Les dispositions antérieures et contraires au présent règlement sont abrogées.

Article 19 : Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication auprès de la sous-préfecture du Vigan.

2° Travaux chapelle et murs d'enceintes

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la subvention allouée par le Conseil Général du Gard concernant la réfection des murs d'enceintes et de soutènement va arriver à terme et qu'il convient de demander le premier acompte afin de conserver cette dernière.

De ce fait, il propose au conseil municipal, suite à la commission travaux qui a eu lieu ce jour, de lancer les appels d'offres pour effectuer les travaux de réfection du mur du soutènement du chemin communal situé sous le cimetière.

Il indique que M OSWALD, de la DDE, dans le cadre de la convention ATESAT, a transmis un descriptif des travaux à effectuer afin de les communiquer aux entreprises qui souhaitent répondre à l'appel d'offres.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, avant de lancer les appels d'offres et d'en faire une publicité suffisante, de reprendre contact avec la DDE afin d'établir un nouveau relevé quantitatif qui reprend uniquement les parties du mur qui sont abîmées.

De plus, Monsieur le maire précise qu'un courrier sera remis en main propre à M LAFONT afin de lui demander l'autorisation d'utiliser 2 m de large du pré situé le long du mur pour permettre les travaux.

3° Zonage assainissement - Enquête publique

Monsieur le maire fait part au conseil que la commission travaux qui a eu lieu ce jour a examiné le document relatif au zonage d'assainissement présenté par le cabinet SIEE.

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal ce document.

Il précise également que M AUBERLET Marc a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes et qu'il a été décidé que l'enquête publique aura lieu du 9 août au 6 septembre 2007.

M AUBERLET, tiendra une permanence le jeudi 9 août de 14h à 17h, le samedi 18 août de 9h à 12h et le jeudi 6 septembre de 14h à 17h.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte tel que présenté le document relatif au zonage d'assainissement, CHARGE Monsieur le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires au lancement de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement.

4°/ Questions diverses

Vente De CHALAIN Monsieur le maire fait part au conseil municipal, suite à sa demande en date du 7 juin dernier, les Domaines ont effectué une visite pour faire l'estimation de la maison. Le maire communique cette estimation, elle s'élève à 180 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Il demande au conseil de se positionner par rapport au projet d'achat de la maison.

Après discussion, à propos d'éventuels projets, le conseil municipal décide à l'unanimité, de faire un courrier au propriétaire de la maison afin de le tenir informé que la municipalité est toujours intéressée. De plus le conseil décide de faire une simulation financière en fonction du projet envisagé.

Terrains succession MORICAND Liliane Vve MAC CONNEL, Monsieur le maire informe les conseillers que la maison et les terrains appartenant aux héritiers MAC CONNEL sont toujours en vente, et qu'il y a eu plusieurs contacts avec un des héritiers. Dans l'intérêt communal, le conseil municipal suggère de relancer les héritiers en indiquant la volonté de la commune d'acquérir les terrains situés en dessous du cimetière. En effet la commune envisage l'extension du cimetière à proximité ainsi que le désenclavement en créant un accès pour les deux cimetières.

Le maire rappelle au conseil municipal qu'un projet d'acte de vente avait déjà été fait avec Mme MAC CONNEL, pour l'acquisition de la parcelle section B N° 115.

Après discussion, Le conseil municipal décide à l'unanimité d'envoyer un courrier au notaire ainsi qu'à la famille afin de préciser la volonté et l'intérêt de la commune d'acquérir ces terrains.

Cession HUBER, Comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, et après avoir obtenu la réponse de Melle HUBER qui devrait être présente en août, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'organiser une réunion avec Melle HUBER, les conseillers municipaux et M LAFONT dans le cadre de la cession des terrains à la mairie dont M LAFONT est fermier des terrains.

Monsieur le maire demande aux conseillers qui souhaitent assister à cette rencontre de se faire connaître Monsieur BOLLE Pierre, M CREMER Pascal, M DEJEAN Christian et Mme AURIOL Violette se portent volontaires.

M DEJEAN Christian propose qu'un courrier soit fait à M LAFONT afin de le prévenir assez à l'avance d'une prochaine réunion.

Subvention extension cimetière, Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'extension du cimetière, la commune peut éventuellement obtenir une aide financière de la Dotation Globale de l'Équipement (ETAT). De plus, dans le cadre de la nouvelle organisation des subventions du Conseil Général du Gard des fiches actions ont été déposées pour 2007-2008.

Aménagement salle du Conseil Municipal

Madame AURIOL Violette a récupéré des échantillons de tissus afin que les conseillers puissent choisir le modèle qu'ils souhaitent voir en place dans la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à 7 Voix Pour et 2 Abstentions (Mesdames MAZEL Marcelle et LAFONT Ginette) de choisir le tissu jaune, pour un coût total de 1 339.50 € TTC comprenant les rideaux, tringles et pose.

Les conseils municipaux



Conférence

Monsieur le maire précise qu'un projet d'invitation a été rédigé pour la mairie et suite à un contact avec l'archéologue, il présente au conseil municipal le projet d'invitation proposé par Mme ASPO MERCIER, archéologue, pour la présentation des résultats des fouilles le samedi 15 septembre à 17h dans la chapelle romane.

Monsieur BOLLE Pierre et M CREMER Pascal indiquent qu'il serait certainement plus favorable de mettre « Chapelle romane » au lieu de « Temple ».

Le conseil municipal est favorable à cette remarque qui sera transmise à Mme Sophie ASPORD-MERCIER.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette invitation.

Le maire indique également que Madame ASPORD-MERCIER nous a proposé de publier la date de la conférence dans le programme de la DRAC dans le cadre des journées du patrimoine, si cela n'est pas trop tard.

Perception LASALLE :

Monsieur le maire informe le conseil municipal du risque de fermeture de la perception de LASALLE. A ce sujet il informe qu'il sera présent à une rencontre organisée avec les maires du canton le jeudi 26 juillet à 15 H en sous préfecture du Vigan.

Création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe :

Monsieur le maire indique que suite à la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 16h/semaine lors du conseil municipal du 9 février 2007 et VU la fin du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi le 31 août 2007, il sera procédé au recrutement de M PUECH Loïc à partir du 1^{er} septembre prochain en tant que stagiaire sur le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 16h/semaine.

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité à ce recrutement.

Madame LAFONT Ginette pose la question de la répartition de ses heures de présence sur la commune.

Monsieur le maire indique qu'il sera présent deux jours par semaine, il reste à voir quels jours.

Le maire fait un tour de table.

Panneau d'interprétation :

Monsieur CREMER Pascal indique que le projet de panneaux de présentation de circuits ainsi que de la faune et la flore etc...qui a été évoqué à plusieurs reprises lors de conseils municipaux, reste en suspend et demande la suite donnée à ce projet.

Madame LAFONT Ginette, à ce sujet, indique qu'elle doit avoir une 2^{ème} rencontre à l'automne avec Alain RENAUX et qu'elle a déjà rendu compte de ses travaux par écrit à Pascal CREMER (président commission travaux).

Monsieur CREMER Pascal propose qu'une commission se réunisse afin de travailler plus en détails sur la question, la date sera fixée ultérieurement.

Madame LAFONT Ginette donne des informations sur les deux sentiers sélectionnés pour le topoguide du « Val de la salendrinque » qui est en cours de réalisation au Pays d'Accueil Touristique et demande aux conseillers de réfléchir au sentier ou aux lieux qui pourraient être choisis pour accueillir des panneaux d'interprétation.

M DEJEAN Christian indique que M OLIVIERI (président de la commission tourisme communauté de communes Cévennes Garrigue) souhaite que les conventions de passages soient signées avec les privés et la communauté de communes.

Madame LAFONT Ginette informe le conseil que l'élaboration du topoguide est en cours, la phase de sélection et vérification des sentiers est faite par M REVERSAT Jérôme.

Les conseils municipaux



Signalisation Menhir

M BOLLE Pierre propose de mettre en place un panneau indiquant le menhir situé sur la commune, car il a eu plusieurs personnes qui lui ont signalés qu'ils ne le trouvaient pas.

Madame LAFONT Ginette rappelle que la boucle concernée par ce passage près du menhir a été sélectionnée par LASALLE pour le topoguide « Val de Salendrinque ». Elle prend note de soumettre cette idée au prochain comité de pilotage de l'élaboration du topoguide.

Monsieur le maire propose au conseil d'effectuer une première visite sur place pour le « repérage » afin de prévoir la mise en place d'un fléchage indiquant le menhir dans l'attente de la mise en place de la signalétique et de la sortie du nouveau topoguide.

Carte IGN

Monsieur DEJEAN Christian souhaite savoir ce qu'il en est de la commande des Cdrom des cartes IGN.

Monsieur le maire indique qu'à ce sujet, suite à la délibération du conseil de commander deux années pour effectuer une comparaison, il s'est avéré que cela concernait 4 Cdroms au lieu de 2.

Le conseil municipal décide donc de commander les 2 Cdroms pour l'année 1946.

PPE Pont La Roussariée

Monsieur DEJEAN Christian indique que les travaux de réparation du petit ponceau de la Roussariée, dans le cadre du PPE sont terminés. Il fait part au conseil municipal de la finition des travaux et du rendu final.

Concert du vendredi 27 juillet

Madame AURIOL Violette, fait part aux conseillers de la qualité du prochain concert avec le groupe « Swingscat Jazz » composé de quatre musiciens de haut niveau.

Exposition « Les talents cachés »

Monsieur le maire tient à remercier les personnes qui ont eu l'idée d'organiser l'exposition « les cachés », notamment Mme DEJEAN Corinne et Mme MERCIER Michèle mais également les exposants. Il indique qu'il y a eu plus de 200 visiteurs et ceux sur une période de 12 jours. Il termine en précisant que c'est une belle initiative pour la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 14 septembre 2007

L'an deux mille sept, le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Edmond JULIEN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames V. AURIOL, G. LAFONT et M MAZEL.
Messieurs P. CREMER, , Y. JULIEN, D. MOURGUES.

Etaient absents excusés : Messieurs P. BOLLE pouvoir à E.JULIEN,
C. DEJEAN, et R. VANDERPOTTE.
Madame N. VERDIER pouvoir à Y. JULIEN.

Secrétaire de séance : M MOURGUES David.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du vingt juillet deux mille sept.- Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, et précise les suites qui leur sont données.

Ordre du jour :

- 1°/ Maîtrise d'œuvre pour travaux chapelle
- 2°/ Lancement consultation façades et murs d'enceinte chapelle
- 3°/ Choix bureau d'étude pour travaux chapelle
- 4°/ Choix entreprises travaux murs de soutènement
- 5°/ Acquisition terrain
- 6°/ Subvention conseil Général au titre du FDE
- 7°/ Choix bureau d'étude pour extension cimetièrre et chemin d'accès
- 8°/ Conférence archéologique du 21.09.07
- 9°/ Questions diverses

1° Maîtrise d'œuvre pour travaux chapelle

Façades et murs d'enceinte

Mme D'ARTIGUES, architecte, comme suite à la décision du conseil municipal en date du 30 mars dernier la désignant comme maître d'œuvre de l'opération « Réfection des façades et des murs d'enceinte de la chapelle » un contrat de maître d'œuvre doit être signé avec celle-ci.

De ce fait le maire fait part au conseil municipal du taux de rémunération de Mme D'ARTIGUES qui est de 10 % du montant des travaux HT.

Le montant prévisionnel des travaux prévu étant de 56 740 € HT, le montant des honoraires de Mme D'ARTIGUES s'élèvera à 5 674 € HT.

Le conseil municipal, VU la délibération du 30 mars dernier, arrêtant la maîtrise d'oeuvre de M FULCRAND, et choisissant Mme D'ARTIGUES, architecte pour poursuivre la maîtrise d'œuvre.

VU le marché proposé par Mme D'ARTIGUES,

Le conseil municipal, AUTORISE, à l'unanimité le maire a signé tous documents nécessaires à l'établissement de la maîtrise d'œuvre.

Les conseils municipaux



2°/ Lancement consultation façades et murs d'enceinte de la chapelle

Le maire indique au conseil municipal que l'ensemble des travaux proposé par Mme D'ARTIGUES a déjà été vu lors des derniers conseils.

Il informe que le cahier des charges qui a été réalisé a été vu ce jour en commission des travaux, il est complet, mais seul quelques petites modifications restent à être apportées.

Les magazines retenus pour l'insertion de l'appel d'offres sont le Midi-Libre et Cévennes Magazines. Le maire indique que toutes entreprises souhaitant soumissionner peuvent se procurer les documents nécessaires à ALES Tirage.

Le conseil municipal, après délibération, CHARGE, Monsieur le maire :

- d'ENTREPRENDRE toutes les démarches nécessaires au lancement de l'appel d'offres.

3°/ Choix bureau de contrôle pour travaux chapelle.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'obligation de choisir un bureau d'études qui sera chargé d'assurer les missions de contrôle technique relative à la solidité du bâtiment lors des travaux de la réfection des façades et des murs d'enceinte de la chapelle. Trois bureaux d'études ont été sollicité pour faire une proposition, deux d'entre eux ont répondu, soit Bureau Véritas à 2 500 € HT et Bureau SOCOTEC à 1 390 € HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de choisir, pour la mission de contrôle technique relative à la solidité du bâtiment, le bureau d'études SOCOTEC pour un montant de 1 390.00 € HT.

4°/ Choix entreprises travaux murs de soutènement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la convention ATESAT avec la Direction Départemental de l'Equipement, la municipalité dispose d'aide à la maîtrise d'œuvre du chantier de réfection du mur de soutènement sous le chemin communal qui mène au cimetière et à la table d'orientation. De ce fait la DDE a établi un cahier des charges pour la réfection de ce mur, soit en totalité, soit en partie, qui a été affiché dans les panneaux de la communes et envoyer à sept entreprises de maçonnerie.

L'ouverture des plis a été effectuée en présence de M OSWALD, DDE du Vigan, qui a établi des tableaux comparatifs des offres en date du 05 septembre 2007.

Le maire indique qu'il y a cinq entreprises sur sept qui ont répondu à la demande.

La commission travaux, réunie ce jour, après avoir étudié le tableau comparatif, propose de retenir l'entreprise la moins disante pour exécuter les travaux de réfection de la totalité du mur de soutènement, soit M BRUN David pour un montant de 8 942.00 €HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux de réfection sur la totalité du mur
- de retenir l'entreprise de M BRUN David pour un montant de 8 942.00 € HT.
- D'autoriser le maire à commander l'entreprise.

De plus, le maire demande au conseil municipal qu'à l'occasion de ces travaux il serait souhaitable de faire un accès à la chapelle pour les différents engins lors notamment des inhumations et qui pourrait éventuellement servir également d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Cette proposition reste à être travaillé, notamment lors d'une prochaine commission travaux.

Les conseils municipaux



5°/ Acquisition terrain :

Succession Mac Connel : Le conseil municipal dans sa séance du vingt juillet dernier souhaitait qu'un courrier de relance soit fait aux héritiers de la succession.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que ces courriers ont été établis et il en résulte que deux héritiers sur quatre ont fait part par écrit de leur désir de vendre les parcelles concernées par la demande de la mairie. Il précise qu'il a adressé un autre courrier et également plusieurs appels téléphoniques, aux héritiers qui n'avaient pas formulé de réponse, en rappelant que cette acquisition était un projet très important pour la commune.

M VIDART Jean-Nicolas a donné son accord et a transmis l'avis favorable émit par Mme LEMIN-TIER Pauline, suite à une conversation téléphonique avec Monsieur Le Maire, ce jour à 17 heures, dans l'attente de recevoir par écrit leurs réponses.

M VIDART Jean-Nicolas a donné son accord pour que cette information soit communiquée au conseil municipal de ce jour.

Monsieur le maire fait part au conseil que le montant de la vente est de 6 000 € pour une superficie d'environ 2 082 m².

Le maire rappelle que les projets susceptibles d'être réalisés sur ces parcelles pourraient être la construction d'un atelier municipal, le désenclavement du cimetière par l'élargissement du chemin rural et l'extension du cimetière.

Le maire indique qu'un avis a été demandé à la DDE pour l'emplacement de l'éventuelle construction d'un atelier, qui serait plutôt favorable. Cependant l'emplacement restera à être défini par le conseil municipal entre celle-ci et la parcelle de Melle HUBER. Un avis a été également demandé pour la création d'une route d'accès, qui s'avèrerait à priori plutôt favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACEPTE l'acquisition de ces terrains au prix indiqué ci-dessus, soit 6 000 €
- AUTORISE le maire à continuer les démarches nécessaires à l'acquisition de ces terrains,
- AUTORISE le maire à consulter un géomètre afin de délimiter les parcelles.
- AUTORISE le maire à engager les demandes nécessaires auprès du notaire.

Cession HUBER : Monsieur le maire indique que suite à la rencontre en date du 9 août 2007 avec Melle HUBER, M LAFONT, M JULIEN Edmond le maire, les conseillers municipaux M BOLLE Pierre, M CREMER Pascal et M DEJEAN Christian, il est nécessaire que le conseil municipal réfléchisse à la possibilité de projet réalisable sur les terrains concernés par cette donation, car en effet Melle HUBER est toujours tout à fait disposée à donner ces terrains mais en sachant les projets éventuels de la mairie sur l'avenir de ces terrains.

Le conseil municipal décide d'établir d'autres réunions afin d'affiner les projets éventuels.

Monsieur le maire indique que M DEJEAN Christian, lors de cette rencontre souhaitait savoir quelles seraient les conséquences sur les statuts d'agriculteur de M LAFONT quant à la diminution de la superficie agricole.

6°/ Subvention Conseil Général au titre du FDE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle réforme des aides du département trois « fiches actions » avaient été déposés pour : « l'aménagement de la chapelle » « création d'un bâtiment communal » et « l'extension du cimetière ».

Il précise que la commission permanente du Conseil Général du Gard a décidé d'accorder à la commune une subvention de 25 000 € au titre du Fonds Départemental d'Équipement (FDE) et que la Dotation de Solidarité s'élève à 7 000 € pour les deux années 2007-2008.

Monsieur le maire indique que les aides sont réparties comme suit :

Aménagement de la chapelle : 10 000 € pour l'année 2008



Aménagement de la chapelle : 10 000 € pour l'année 2008

Création d'un bâtiment communal pour le stockage de matériel : 7 500 € en 2007
7 500 € en 2008

Dotation de Solidarité : 7 000 € pour les années 2007 et 2008

Le conseil municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, les aides attribuées aux différents projets et AUTORISE le maire à signer les documents permettant la mise en œuvre de ces attributions.

7°/ Choix bureau d'étude pour extension cimetière et chemin d'accès

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des offres de bureau d'études concernant la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du cimetière des différents bureaux d'études consultés.

Deux bureaux d'études ont répondu soit le bureau d'ingénierie GAXIEU et le cabinet d'études CE-REG.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de choisir le bureau d'études le moins disant soit le cabinet d'ingénierie GAXIEU pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du cimetière pour un taux d'honoraire à 6%.

8°/ Conférence archéologique du 21.09.07 : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du changement de la date de la conférence qui aura lieu le 21 septembre prochain au lieu du 15 septembre.

Il informe que toutes les invitations ont été transmises et distribuées à la population.

9°/ Questions diverses

Zonage assainissement : Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête publique est terminée. Monsieur AUBERLET, le commissaire enquêteur doit nous transmettre son rapport.

Inauguration réservoir de l'adduction d'eau potable de la deuxième tranche :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que l'inauguration, organisé avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de Lasalle aura lieu le jeudi 27 septembre à 11h30 au réservoir. Les conseillers municipaux et les abonnés de cette tranche sont cordialement invités.

Carte communale : Monsieur le maire informe que les conseillers municipaux qui le souhaitent, peuvent venir consulter au secrétariat de la mairie le « porter à connaissance » transmis par le sous-préfet du VIGAN dans le cadre de l'élaboration de la carte communale.

Adduction d'eau potable 1^{ère} tranche : Monsieur le maire informe le conseil municipal que le relevé des compteurs a été fait et la consommation d'eau de septembre 2006 à août 2007 s'élève à 2 796 M³.

Challenge Fernand Volpelière : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du changement de date du concours de boules annuel concernant le challenge Fernand Volpelière. Celui-ci aura lieu le samedi 6 octobre 2007.

Les conseils municipaux



Rallye des camisards : Monsieur le maire précise que le rallye aura lieu le samedi 22 septembre prochain.

Monsieur MOURGUES David, informe le conseil municipal de sa rencontre avec Monsieur TEISSIER Samuel, président de l'association de l'Ecurie des Camisards, et lui a fait part qu'il fallait prendre en compte les conséquences négatives suite à la course notamment les déchets laissés par les spectateurs. Monsieur TEISSIER Samuel lui assuré que des démarches d'information pour respecter les alentours ont été faites et des rencontres avec les riverains ont eu lieu.

Ramassage scolaire : Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la fréquentation du ramassage scolaire comme suit :

Ramassage pour St Jean du Gard : 22 élèves dont 7 élèves de Ste Croix de Caderle (2 élèves de St Jean du Gard n'ont pu être pris en charge faute de places.

Ramassage pour Lasalle : 6 élèves de Ste Croix de Caderle.

Chemin communal de la Fontanelle : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du prochain piquetage du chemin communal de la Fontanelle par le géomètre, ceci afin d'enregistrer le chemin au niveau du cadastre.

La date de la prochaine commission travaux est prévue le samedi 22 septembre à 10h.

Prochain bulletin : Monsieur le maire fait part au conseil municipal que le prochain bulletin est en préparation, qu'il convient de transmettre les éventuels articles à la secrétaire.

Achat matériel : Monsieur le maire propose au conseil municipal de changer le réfrigérateur de la salle Fernand Volpelière qui se trouve être vieux et grand consommateur d'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à commander, un réfrigérateur/congélateur.

Concerts : Madame AURIOL Violette, vice présidente de l'association des Amis du temple, fait part au conseil municipal du bilan de la saison estival. 5 concerts ont été donnés avec une moyenne de 70 personnes par concert.

Commission culture de la communauté de communes : Madame AURIOL Violette, déléguée à la commission cultures, informe que Ste Croix de Caderle peut cette année bénéficier d'un spectacle, en dehors de la saison estivale, elle souhaite avoir l'avis du conseil sur le type de concert.

Le conseil municipal, suite aux fouilles archéologiques prévues au printemps prochain, DECIDE, à l'unanimité, de renoncer pour cette année, à l'organisation d'un concert par la communauté de communes.

Madame AURIOL Violette, fait part de la suite du projet de l'installation de la médiathèque A Lasalle. Ce projet est en cours, seule la mise à disposition de locaux par la mairie de Lasalle reste à déterminer.

Commission Petite Enfance : Madame AURIOL Violette indique qu'il n'y a pas eu de commission petite enfance depuis plusieurs mois.

Monsieur le maire propose d'établir un courrier à la communauté de communes.

Ordures ménagères : Monsieur le maire précise qu'un courrier sera fait à la communauté de communes pour informer des dégradations des abris à ordures ménagères suite au ramassage.

Commission tourisme : Madame LAFONT Ginette, déléguée à la communauté de communes, indique que le bilan concernant la fréquentation touristique est en hausse. Pour information, elle indique que les documents concernés par ce bilan sont disponibles en mairie.

Madame LAFONT Ginette, montre au conseil municipal la nouvelle plaquette du circuit du patrimoine sur St Hippolyte du Fort.

Elle indique que le plan patrimoine emploi sur Ste Croix de Caderle est clôturé.

Concernant le topoguide du Val de salendrinque, Madame LAFONT Ginette indique que M REVERSAT Jérôme, chargé du repérage des sentiers et du chiffrage pour l'aménagement des sentiers a été remplacé. Dans le cadre des autorisations de passage, elle transmet au conseil municipal l'ébauche d'une convention type rédigé par le Conseil Général du Gard et demande de lui faire retour des éventuelles remarques.

Sous- Préfet du Vigan : Monsieur le maire informe le conseil municipal que le nouveau Sous-Préfet, Monsieur Patrick MARTINEZ a prit ses fonctions et qu'une réunion de rencontre est prévue le 5 octobre prochain à 10h à Lasalle.

Association « Perte d'autonomie et dépendance » dans le cadre de l'extension de la maison de retraite : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une réunion s'est tenue ce jour avec peu de représentant des communes adhérentes.

Lors de cette réunion il a été indiqué qu'un appel à candidature a été lancé pour le choix d'un architecte qui sera chargé de l'élaboration du projet.

De plus un appel à candidature va être réalisé courant octobre pour l'embauche d'un coordinateur financé à 100 % par le Conseil Général du Gard.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50

*Le Maire
et le Conseil Municipal
souhaitent à toutes et à tous
Un bel automne*



Le secrétariat sera fermé
du Lundi 29 Octobre au Vendredi 2 novembre 2007 inclus.

Mairie

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat

Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h

Permanence du maire Le jeudi de 14h à 16h

En cas d'urgence : Maire : 04.66.85.43.77

1ère adjointe : 04.66.85.29.77

2ème adjointe : 04.66.85.41.10

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,
avec l'aide de Monsieur le Maire
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie

Président de la commission : Pascal CREMER.